



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 22 mars 2017

INFORMATION MEDIAS

Service civique : merci aux volontaires !

En sa qualité de délégué territorial de l'Agence de Service civique, le Haut-Commissaire lance la campagne 2017 en faveur des jeunes volontaires du Service civique qui a permis à 1476 jeunes de s'engager, depuis sa mise en place en 2012.

Grâce à leur action, plusieurs missions d'intérêt général ont été menées sur l'ensemble des archipels, prioritairement en faveur de « l'éducation pour tous », de la préservation de l'environnement ou encore de la promotion de la culture polynésienne. Certaines missions emblématiques ont été conduites en partenariat avec la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports comme la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.

Ces jeunes, âgés de 18 à 26 ans, perçoivent une indemnité de 61 254 Fcfp par mois intégralement prise en charge par l'État. Seule l'indemnité pour les frais de transport, de logement et de repas, de 12 838 Fcfp par mois, reste à la charge des structures d'accueil, ainsi que les frais de protection sociale. Il permet aux jeunes engagés de bénéficier d'un véritable « label » constituant un atout lors des démarches qu'ils entreprendront pour trouver un emploi au terme de leur engagement.

Le Service civique connaît un véritable engouement depuis sa mise en place en 2012 en Polynésie française. Aussi, la dotation que l'Etat verse aux organismes d'accueil des jeunes engagés est en constante augmentation. Les communes de Polynésie française l'ont bien compris puisqu'elles concentraient, en 2016, 83 % des engagés.

En 2017, l'agence du Service civique a fixé un objectif de 1 101 engagés pour la Polynésie française contre 599 en 2016, soit le plus élevé de l'ensemble des collectivités d'Outre-mer.

La loi égalité et citoyenneté, du 27 janvier 2017, renforce la démarche du Service civique avec l'ouverture des possibilités d'accueil à de nouvelles structures.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ([www. http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)) ou contacter le Bureau d'appui à la mobilité et à l'insertion, au Haut-commissariat (Tel : 40 46 84 22).

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr